



PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE

SUJET POUR LES CLASSES de 6^{ème}, 5^{ème} :

*Vous avez vu un film
qui vous a particulièrement plu.
Pouvez-vous expliquer pourquoi ?*

SUJET POUR LES CLASSES de 4^{ème}, 3^{ème} :

*Lorsque vos parents sont exigeants
avec vous, pensez-vous qu'ils ont raison ?*

Ni les formes poétiques, ni les sujets libres ne sont acceptés.

PRIX DE POÉSIE

Ecrire, en une page, un poème sur le thème de votre choix (forme fixe ou libre).

PRIX DE LA JEUNE NOUVELLE

Ecrire, en quatre pages au maximum, une nouvelle sur le thème de votre choix.

Le texte sera dactylographié (Times New Roman 12, .doc, .pdf, .jpg)

Sont acceptés tous les registres (fantastique, réaliste, historique, épistolaire...)

RÈGLEMENT DU CONCOURS :

- ⇒ Les travaux, rédigés en français devront être individuels et authentiques.
Sur une page de garde, jointe à la copie, ils porteront les nom et prénom de l'élève, sa classe, les coordonnées de l'établissement et la signature du professeur.
- ⇒ Pas d'inscription nécessaire. Les cinq meilleures copies par classe seront adressées exclusivement à la section départementale de l'AMOPA, pour une sélection des lauréats départementaux. La transmission peut être effectuée par messagerie électronique ou par courrier postal.
- ⇒ Les jurys départementaux transmettront les deux meilleures copies par niveau au Secrétariat national pour la désignation des lauréats nationaux.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Secrétariat national :

amopa.courriel@orange.fr 01 45 54 50 82.

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA.

Ces informations seront disponibles sur le site internet national (**www.amopa.asso.fr**) à partir d'octobre 2022.

DATE DE RETOUR DES COPIES

avant le :

vendredi 10 février 2023

par m^èl et par courrier postal

ADRESSES DE RETOUR DES COPIES

Michèle PROTOIS

6 Rue du Blanc Percin 54210 AZELOT

michele.protois@wanadoo.fr

tel : 06 09 17 58 61

Prix nationaux : livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2023.

